

SEANCE DU
18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :
70

Nombre de conseillers présents :
40

Date de convocation :
5 décembre 2025

Date d'affichage :
19 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 18 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Charles LANDRE - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Guy MIKOJANSKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

OBJET :
Subventions 2026 - Economie solidaire

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 44

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 44

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

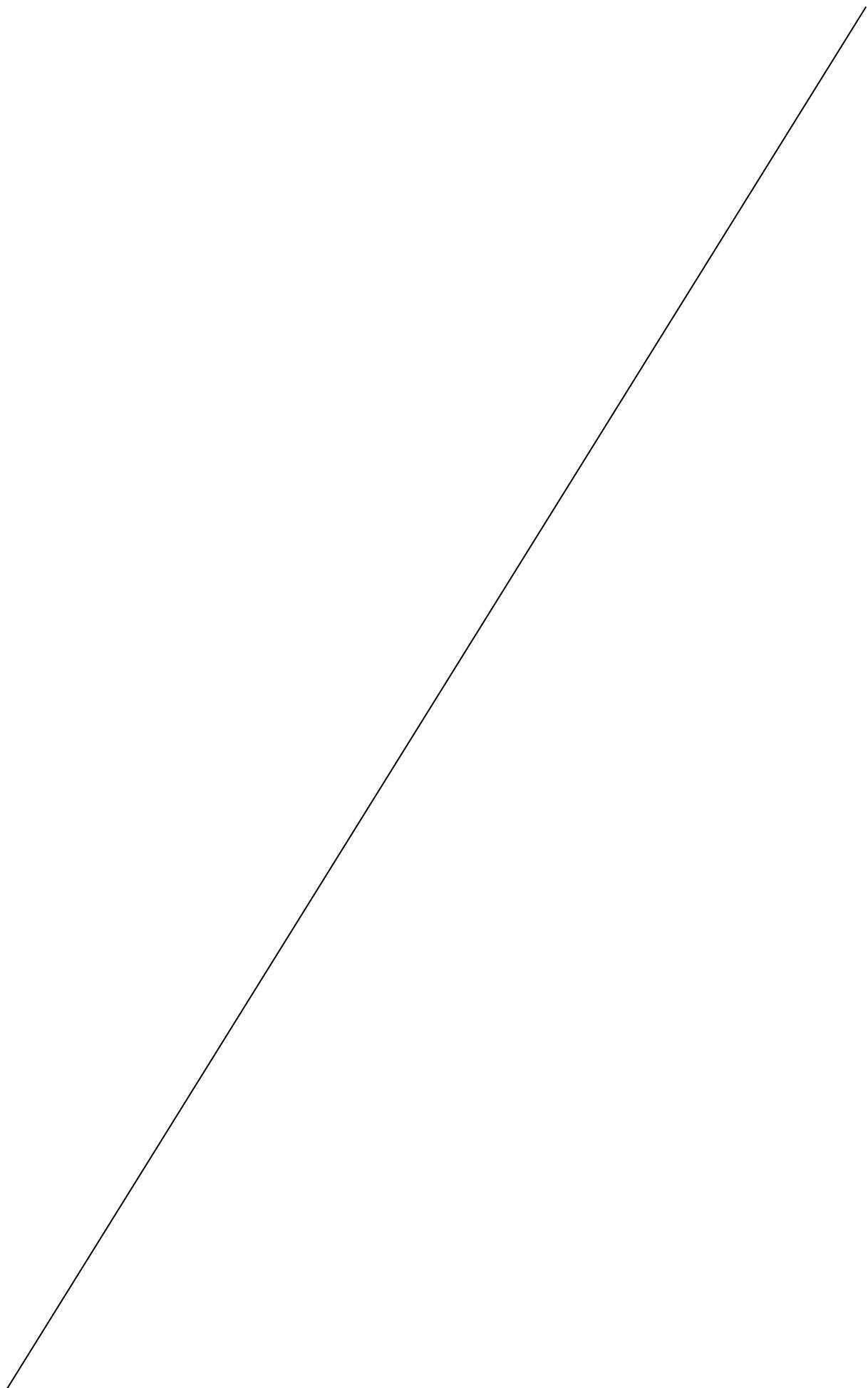
- ayant donné pouvoir : 4
- n'ayant pas donné pouvoir : 26

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Jocelyne BLONDEAU
M. Thierry BUISSON
M. Yohann CASSIER
M. Eric COMMEAU
M. Christophe DUMONT
M. Bernard DURAND
M. Sébastien GANE
Mme Séverine GIRARD-LELEU
M. Cyril GOMET
M. Christian GRAND
Mme Marie-Claude JARROT
M. Didier LAUBERAT
Mme Chantal LEBEAU
Mme Monique LODDO
Mme Christiane MATHOS
M. Frédéric MARASCIA
M. David MARTI
Mme Alexandra MEUNIER
M. Daniel MEUNIER
Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. Jean PISSELOUP
Mme Barbara SARANDAO
M. Laurent SELVEZ
M. Guy SOUVIGNY
Mme Fabrice VESVRES
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. LUARD (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. PRIET (pouvoir à Mme Montserrat REYES)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel CHAVOT



Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales, applicables aux EPCI, imposant l'adoption d'une délibération distincte de celle du vote du budget pour l'attribution des subventions,

Le rapporteur expose :

« Le projet de budget 2026 intègre le versement de subventions dont le détail figure sur la liste ci-dessous.

Les subventions inférieures à 23 000 € peuvent ainsi être versées au vu de la présente délibération. Toutefois, une convention d'objectifs peut intervenir ultérieurement en fonction de la nature du soutien apporté.

Organismes bénéficiaires	Inscription BP 2026
Solidarités Services	10 000,00
Atelier du Coin	10 000,00
Groupe SOLIF	20 000,00
	40 000,00

Les subventions supérieures à 23 000 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention d'objectifs pour être versées aux organismes bénéficiaires. Ces dernières feront l'objet de délibérations dédiées.

Les fonds d'intervention sont également affectés par des délibérations spécifiques.

Organismes bénéficiaires	Inscription BP 2026
AGIRE	551 225,00
APOR	49 000,00
	600 225,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que Monsieur Christophe DUMONT, Madame Chantal LEBEAU, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Christian GRAND, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame

Monique LODDO, Monsieur Guy SOUVIGNY, Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Yohann CASSIER, Madame Séverine GIRARD-LELEU, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur David MARTI, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Eric COMMEAU, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part

au vote
DECIDE

- D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités pour un montant total de 40 000 euros.
- D'inscrire au Budget 2026 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention, représentant un montant total de 600 225 euros et devant faire l'objet d'une délibération spécifique.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 décembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 19 décembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La Vice-Présidente,
Evelyne COUILLOT



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La Vice-Présidente,
Evelyne COUILLOT



Le secrétaire de séance,
Michel CHAVOT

